



dette entre parents et enfants

Par **ded**, le **11/09/2010** à **17:05**

Bonjour,

Mes parents me réclament aujourd'hui de l'argent qu'ils m'ont prêté pour démarrer ma vie d'adulte il y a 23 ans. A l'époque, il n'y a eu aucune reconnaissance de dette signée car il n'était pas question de remboursement. Suis je légalement obligé de rembourser ? y a t il prescription si oui quel est le délai ? merci d'avance de votre réponse.

Par **Domil**, le **11/09/2010** à **19:22**

Pas de reconnaissance de dette, ni de contrat de pret et avec vos parents ==> cadeau ou donation (selon l'importance de la somme vis à vis de leur niveau de vie), si tant qu'ils ont une preuve d'avoir donné quoi que ce soit